

4 IMMATRICULATION D'UNE S.A.S. OU S.A.S.U.

Imprimés à utiliser : M0 – M'

4.1 POUR LE PDT ET LES DIRIGEANTS PERSONNES PHYSIQUES

- ❑ 1 attestation sur l'honneur de non-condamnation de moins de 3 mois mentionnant la filiation et signée en original
- ❑ 1 justificatif d'état civil

Pour les français :

Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport **OU** extrait de naissance.

Pour les naturalisés :

L'ampliation du décret de naturalisation **OU** le Journal Officiel publiant le décret.

Pour les étrangers :

Copie recto-verso de la carte de résident de 10 ans **OU** copie recto-verso du titre de séjour et de la carte de commerçant étranger.

ATTENTION : LES ACTES D'ETAT CIVIL DOIVENT ÊTRE RECENTS

4.2 POUR LE PDT ET LES DIRIGEANTS PERSONNES MORALES

- ❑ 1 extrait KBIS, original de moins de 3 mois
- ❑ 1 lettre de nomination du représentant permanent si les statuts prévoient une telle nomination, signées en original (en cas de personne morale présidente, seul le représentant légal de la société figurera sur le KBIS)

Si représentant permanent hors KBIS

- ❑ 1 justificatif d'état civil
- ❑ 1 attestation sur l'honneur de non-condamnation de moins de 3 mois mentionnant la filiation et signée en original

4.3 POUR LE FONDS

4.3.1 SI CREATION :

- ❑ 1 copie du bail **OU** 1 attestation de domiciliation accompagnée d'une copie de la Taxe Foncière ou d'une quittance de loyer ou d'EDF **OU** 1 copie du contrat de domiciliation **OU** 1 titre de propriété.
- ❑ 1 journal d'annonces légales publiant la création **OU** l'attestation de parution avec le texte et la date de l'annonce

4.3.2 SI ACHAT :

- ❑ 1 copie de l'acte d'achat enregistré
- ❑ 1 copie du Journal d'Annonces Légales publiant la vente **OU** l'attestation de parution avec le texte et la date de l'annonce

4.3.3 SI LOCATION GERANCE :

- ❑ 1 copie du contrat de location gérance
- ❑ 1 copie du Journal d'Annonces Légales publiant la location gérance **OU** l'attestation de parution avec le texte et la date de l'annonce

4.3.4 ACQUISITION PAR APPORT :

- 1 exemplaire du rapport du Commissaire aux apports,
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales,
- 1 exemplaire de l'acte d'apport.
- 1 copie du Journal d'Annonces Légales publiant l'acquisition **OU** l'attestation de parution avec le texte et la date de l'annonce

4.4 POUR LA SOCIETE

- 1 statut signé par tous les actionnaires timbrés et enregistrés au Centre des Impôts (originaux)
- 1 acte de nomination des dirigeants si ceux-ci ne sont pas nommés dans les statuts (originaux)
- 1 lettre du commissaire aux comptes titulaire et suppléant acceptant ses fonctions (original)
- 1 justificatif de l'inscription sur la liste des commissaires aux comptes si celle-ci n'est pas encore publiée (ampliation de la Cour d'Appel)
- 1 attestation de dépôts de fonds (originaux)
- 1 copie du Journal d'Annonces Légales publiant la constitution **OU** l'attestation de parution avec le texte et la date de l'annonce
- 1 copie de la pièce d'activité réglementée (licence – diplôme etc...)
- 1 pouvoir si ce n'est pas le représentant légal de l'entreprise qui accomplit les formalités

4.5 POUR L'ACTIVITE SI REGLEMENTEE

- 1 attestation provisoire délivrée par la préfecture en cas de commerce non sédentaire
- 1 copie du diplôme pour les pharmaciens
- 1 licence IV pour les bars avec permis d'exploitation délivré par la CPIH (Confédération Professionnelle des Indépendants de l'hôtellerie 1 rue Docteur Fréry CS 50199 90000 BELFORT – tél. : 03 84 28 54 54)
- 1 licence transport pour les tous les transporteurs (y compris petits colis)
- 1 carte d'agent immobilier délivrée par la préfecture
- 1 autorisation délivrée par la préfecture pour les activités de gardiennage et de détective privé
- 1 licence pour les agences de voyages

4.6 SOCIAL

- Si il y à lieu, l'attestation de dépôt du dossier de demande d'exonération de charges sociales liée à la création d'entreprise.

4.7 PAIEMENTS

- 1 paiement **par chèque** à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce :

Création :83€96

Achat :235€82

Location Gérance :235€82

Acquisition par apport :235€82

- Frais Chambre de Commerce et d'Industrie :.....60€**
 - Mandataire :.....40€**